

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

CAE COOP ALPHA - Programme d'action 2012 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entrepreneurs à l'essai et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié.

Notre établissement accompagne le développement de la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont depuis fin 2006 ; et la couveuse d'entreprises à l'essai ANABASE portée à Bordeaux par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat qui a ouvert ses portes en septembre 2009.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la société coopérative COOP'ALPHA en 2012.

1 - Présentation de COOP'ALPHA : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP'ALPHA, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP'ALPHA est la première structure de ce type créée en Aquitaine, en 2006, dans le cadre de la convention 2003-2008 relative à la politique de la ville et la rénovation urbaine signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP : le statut coopératif garantit une gestion démocratique (les permanents sont salariés associés), la non appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Elle est située à Lormont, sur le territoire la Zone Franche Urbaine. L'équipe est constituée d'une gérante et de 3 associés (comptable et accompagnateurs). Depuis 2006, elle accueille et accompagne un nombre croissant d'entrepreneurs (de 20 à 60 par an) et réalise un ciblage vers les créateurs situés en Zone Urbaine Sensible. COOP'ALPHA est labellisée dans le cadre du dispositif NACRE (phases 1,2,3) et conventionnées sur les phases 1 et 3.

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, femmes, cadres « sur la touche »...), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire (sans réseau social). Mais la volonté de la CAE est d'accueillir un public large afin de ne pas stigmatiser le public en difficulté, et de garantir une réelle mixité. Le nombre de porteurs accompagnés est au minimum de 35 porteurs de projets afin de créer une dynamique collective qui facilite la mutualisation de moyens (actions de promotion collective par exemple). Ils intègrent COOP'ALPHA sous 2 statuts (stagiaire de la formation professionnelle ou sous Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés sont : les artisans, les services aux entreprises (infographie, formation, traduction,...), les services aux particuliers (développement personnel, les artisans d'art, les métiers artistiques et culturels, les consultants,...).

Outil de développement économique local, la coopérative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux. Dans le cadre du travail en amont de la création, COOP'ALPHA s'appuie sur un réseau de 35 prescripteurs dont : Pôle Emploi, services sociaux (CCAS, AGI, MDSI), CCIB, MPS, PLIE, URSCOP...A la sortie de la coopérative, les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création : Espace Gestion, DIRECCTE, Chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Gironde Initiative, Caisse Sociale Développement Local). La réunion semestrielle d'un comité de pilotage permet d'assurer le lien permanent avec l'ensemble de ces partenaires. Plus largement, COOP'ALPHA agit en coopération avec : Hauts-de-Garonne Développement (réunions conjointes), les PLIE, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, les communes, les clubs d'entreprises, l'APEC...

2. Bilan d'activités 2011 et programme d'actions 2012

En 2011, COOP'ALPHA a accompagné 128 porteurs de projet. 55 étaient nouveaux (48 pour Coop'Alpha et 7 pour Coop&Bat) et viennent s'ajouter aux 73 présents, (70 % des porteurs accompagnés sont domiciliés sur le territoire de la CUB et 25 % sont hors CUB).

Le chiffre d'affaire réalisé par les entrepreneurs salariés s'élève à 489 613 € (173 501 € de plus qu'en 2010) et les bénéficiaires ont permis de rémunérer soixante dix neuf entrepreneurs (plus 10 par rapport à 2010). Cela représente 44 224 heures travaillées rémunérées, soit 12 731 heures de plus qu'en 2010.

30% des sorties ont abouti à une création d'entreprise. Ainsi, treize entrepreneurs ont quitté la coopérative pour immatriculer leur entreprise en 2011 (22 en 2010) soit une baisse de 20%. La baisse du nombre de création s'explique du fait que 5 entrepreneurs-salariés ont fait une demande de passage au sociétariat, qui se fera en 2012.

Le public féminin atteint 70% à COOP'ALPHA. 35 entrepreneurs salariés sont des femmes, soit 17,49 Equivalents Temps Plein.

Les bénéficiaires des minimas sociaux et les demandeurs d'emploi non indemnisés représentent 25% des entrepreneurs accompagnés.

Une Convention de mise à disposition de locaux a été établie entre la pépinière ECO-CRÉATIVE de Bordeaux et COOP'ALPHA. Ces locaux sont destinés aux entrepreneurs de COOP'ALPHA ressortissants de l'économie créative. Cette année le local est occupé par une agence de communication culturelle qui le partage avec une autre entrepreneure, de la coopérative, consultante en ressources humaines.

Une étude a été menée auprès des 47 entrepreneurs installés. A ce jour, 24 entreprises ont répondu (18 femmes – 6 hommes). Deux auto-entrepreneurs ont été radiés (insuffisance de CA) et a trouvé un emploi en ressources humaines, l'autre développant une activité de prestations informatiques s'est fait embauché par un de ses clients. 17 personnes travaillent à plein temps dans l'entreprise qu'ils ont créée et 5 exercent à temps partiel et ont parallèlement un emploi salarié. Ce qui porte le taux de pérennité des entreprises interrogées à plus de 91%.

En 2012, Il est proposé que la CUB poursuive le soutien au développement de COOP'ALPHA sur le territoire de l'agglomération, en soutenant le programme d'actions ci-après :

COOP'ALPHA intégrera 60 nouveaux porteurs de projets, 30 nouveaux entrepreneurs seront salariés et envisage de créer une dizaine d'entreprises. Elle accompagnera 130 porteurs de projet dans une phase de test à la viabilité économique du projet et formera, via un parcours de professionnalisation, au métier d'entrepreneur.

Une Convention de partenariat signée fin 2011 avec l'ADIE, sera mise en application en 2012. Elle a pour objet :

- la sécurisation des parcours des porteurs de projet,
- la pérennisation des entreprises créées par ces nouveaux entrepreneurs,
- d'informer le public accueilli de l'intérêt de faire appel à ces structures dans leur projet de création,
- de former les accompagnateurs de l'ADIE et de COOP'ALPHA sur les outils de chacune d'entre elles.

COOP'ALPHA mènera des actions de communication pour se faire connaître auprès du grand public et proposer la création d'entreprise au sein d'une coopérative.

L'année 2012, année des coopératives proclamée par l'ONU, sera l'occasion d'organiser une manifestation de plus grande envergure.

Coop Alpha renforcera également sa communication interne et externe, par l'animation et la mise à jour d'un mur facebook, de son site internet, d'une newsletter destinée à tous ses partenaires.

L'animation et la promotion de « groupes métiers » permettra d'activer les échanges entre les entrepreneurs, de développer des actions collectives de promotion, et permettra aux entrepreneurs de répondre à plusieurs, à des appels d'offres et/ou de réaliser des missions en partenariat.

Les rencontres avec les entreprises créées sorties de COOP'ALPHA et les entrepreneur-salariés, seront multipliées pour élargir le réseau coopératif.

COOP'ALPHA tient une permanence à Cenon (1 fois/mois) et organise des réunions d'information délocalisées sur la commune de Mérignac. Elle participe également 1 fois par mois à la Plateforme initiatives de la Maison de l'emploi de Bordeaux et anime un atelier sur l'étude de marché.

COOP'ALPHA organise des réunions d'information en zone rurale pour identifier le potentiel et proposer un service de proximité à de futurs créateurs d'entreprises. L'ouverture d'antennes délocalisées est à l'étude avec plusieurs communes.

3 - Budget prévisionnel 2012

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 50 000 € pour soutenir le développement des activités de COOP ALPHA en 2012.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. En effet, la Communauté urbaine octroie cette aide à COOP'ALPHA pour compenser des obligations définies précisément dans la convention ci-annexée (article 3).

L'aide de la Communauté urbaine s'inscrit également dans le cadre du règlement d'intervention communautaire pour les pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

Selon ce règlement, en matière d'aide au fonctionnement pour les coopératives d'activité et d'emploi, le taux d'intervention de la CUB est de 15 % maximum du budget annuel, dans la limite de 80 000 € et sera calculé sur la base d'un programme de fonctionnement détaillé de la Couveuse d'entreprise ou de la CAE.

Le budget prévisionnel pour l'année 2012 est estimé à 395 500 € T.T.C détaillé comme suit :

| DEPENSES | € T.T.C | RECETTES | € T.T.C |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------|
| Achats | 11 384,84 | | |
| Services extérieurs | 49 100,00 | Conseil Général | 100 000,00 |
| Autres services extérieurs | 41 300,00 | Europe FSE | 100 000,00 |
| Impôts, taxes | 3 200,00 | CUB | 50 000,00 |
| Charges de personnel | 279 666,71 | Conseil Régional | 20 000,00 |
| Charges diverses | 2 348,45 | | |
| Charges financières | 3 500,00 | CNASEA (NACRE) | 4 500,00 |
| Dotation aux amortissements des équipements | 5 000 | Refacturation Bâtiment | 20 000,00 |
| | | Participations porteurs | 101 000,00 |
| TOTAL | 395 500,00 | TOTAL | 395 500,00 |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Traité CE (articles 16 et 86 sur les SIEG)
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le règlement d'intervention communautaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, la demande de COOP ALPHA est éligible, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, répond aux critères d'attribution en matière d'aide au fonctionnement

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 50 000 € en faveur de la SCOP COOP'ALPHA pour le développement de son programme d'actions au titre de l'année 2012

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le montant de la subvention précitée sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2012

M. FRANCK MAURRAS